

Le Conseil fédéral adopte la nouvelle Stratégie pour le développement durable 2016-2019

Berne, 27.01.2016 - Le Conseil fédéral a adopté aujourd’hui la « Stratégie pour le développement durable 2016-2019 ». Ce document expose les visions du développement durable de la Suisse, désigne des objectifs concrets à atteindre avant 2030 ainsi que les mesures devant y contribuer. La Stratégie, qui fait partie du message sur le Programme de la législature 2015-2019, indique en outre en quoi la Suisse contribuera durant la législature en cours au nouvel « Agenda 2030 pour le développement durable » adopté à l'échelle mondiale.

La Stratégie pour le développement durable (SDD) 2016-2019 a pour objectif d’assurer la cohérence de la politique du développement durable au niveau fédéral. Outre les lignes directrices du Conseil fédéral, elle contient désormais aussi une vision à long terme et des objectifs concrets pour 2030. Ainsi, la SDD s’entend comme un guide servant la politique aux trois échelons de l’État mais aussi l’économie, la société civile et les milieux scientifiques, en indiquant dans quelle direction la Suisse doit poursuivre son développement dans des domaines importants.

La Suisse poursuit ses objectifs en mode coordonné

À bien des égards, le développement durable est une tâche transfrontalière, ce qui impose une coordination entre États. Cela vaut par exemple pour le réchauffement climatique comme pour les incidences planétaires de notre mode de consommation. L’« Agenda 2030 pour le développement durable » d’envergure mondiale et les « Objectifs du développement durable » (ODD) adoptés par l’ONU créent en ce sens les conditions nécessaires.

L’« Agenda 2030 pour le développement durable » fournit une approche mondiale des défis à relever tels que la lutte contre la pauvreté ou la protection de l’environnement. La Stratégie pour le développement durable s’inscrit dans la même ligne, mettant ainsi un nouvel accent sur l’engagement international de la Suisse et sur la coordination entre sa politique intérieure et extérieure.

Un plan d’action doté d’un cadre d’objectifs à long terme

Le plan d’action de la SDD, qui en constitue le cœur, s’articule en neuf champs d’action thématiques relatifs aux domaines politiques prioritaires du développement durable. Ces champs d’action incluent par exemple la compétitivité du système économique et financier suisse, sa capacité de résilience, le maintien des ressources naturelles, la sécurité sociale, la cohésion sociale et l’égalité des sexes.

Chacun des champs d’action comprend une vision à long terme à concrétiser à travers des objectifs à moyen terme. Les objectifs correspondent aux priorités que le Conseil fédéral a fixées pour le développement durable de la Suisse jusqu’en 2030. Le Conseil fédéral a déjà tenu compte en partie des ODD. Les mesures prévues dans le plan d’action décrivent les activités de politique intérieure que le Conseil fédéral entend mettre en œuvre de 2016 à 2019.

Mise en œuvre en collaboration étroite

La politique du développement durable est un processus à long terme, qui requiert la collaboration entre tous les échelons de l’État ainsi qu’avec des partenaires de l’économie, de la société civile et des milieux scientifiques. C’est pourquoi l’Office fédéral du développement territorial (ARE) a associé tous ces acteurs au processus de renouvellement de la SDD dans le cadre d’un vaste dialogue. Les résultats de ce dialogue avec les parties prenantes constituent l’une des bases de la Stratégie adoptée aujourd’hui. La forme que prendront à l’avenir le développement durable et sa mise en œuvre doit également être définie en étroite collaboration avec les cantons, les communes et les autres acteurs. À ce chapitre, par exemple, une intensification de la collaboration intercantionale dans le domaine du développement durable est encouragée.

Adresse pour l’envoi de questions

Daniel Dubas, chef de la section Développement durable, Office fédéral du développement territorial ARE
+41 58 464 14 48 / daniel.dubas@are.admin.ch

Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>
(<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>)

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>
(<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>)

Office fédéral du développement territorial

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home.html>
(<https://www.are.admin.ch/are/fr/home.html>)

Dernière modification 05.01.2016

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-60453.html>